



# AFIRMINFO



La société AFIRM vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

DECEMBRE 2016

## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### Définition

Les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés, à savoir : le stress, les violences externes (insultes, menaces, agressions) et les violences internes (harcèlement, conflits).

### Impacts

Ils peuvent avoir un véritable impact sur la santé des salariés et entraîner un niveau d'absentéisme élevé, des départs volontaires, des problèmes de productivité... De nombreuses études ont pu montrer les liens entre le stress au travail et certaines pathologies comme les troubles musculosquelettiques, les maladies cardiovasculaires ou les dépressions. Au-delà des conséquences humaines, le coût économique des RPS est important, notamment en termes de journées de travail perdues et de remplacement de salariés, ces risques peuvent également affecter les collectifs de travail (désorganisation de l'activité, ambiance dégradée, conflits).

### Quelques facteurs qui favorisent l'apparition des RPS :

- Les facteurs liés au travail prescrit : la charge de travail, la masse d'informations à traiter, l'absence d'autonomie, le caractère monotone ou répétitif des tâches...
- Les facteurs liés à l'organisation du travail : l'absence de contrôle sur la répartition et la planification des tâches de l'entreprise, le caractère flou des missions confiées, les horaires de travail, les contrats précaires...
- Les facteurs liés aux relations de travail : le manque d'aide des collègues et/ou des supérieurs hiérarchiques, management peu participatif, absence de reconnaissance du travail, nuisances physiques affectant le poste de travail...
- Les facteurs liés aux changements : fusions, réorganisations...

### L'évaluation et la prévention des RPS

Les RPS peuvent être difficiles à appréhender. Ils n'en demeurent pas moins des risques professionnels à part entière. Comme l'impose la réglementation, les RPS doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible. Pour prévenir les risques psychosociaux, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation est à privilégier. Elle vise une situation de travail globale et s'intéresse aux principaux facteurs de risques connus. Pour mémoire, « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Art. L4121-1 du code du travail.

### Gains pour l'entreprise et les salariés

La santé psychologique est l'un des leviers principaux de la performance des entreprises d'aujourd'hui et de demain. On ne peut pas séparer bien-être et efficacité. Donc, la prévention des risques psychosociaux constitue un investissement et non pas un coût. Au-delà du fait de répondre à l'obligation légale, la prévention des RPS permet d'améliorer le climat social et la performance globale de l'entreprise, de maîtriser l'absentéisme, d'attirer de nouveaux talents par l'amélioration de l'image de l'entreprise.

### AFIRM vous accompagne dans votre démarche d'évaluation et de prévention des RPS :

La démarche d'évaluation des risques psychosociaux mise en œuvre avec le soutien de la société AFIRM s'appuie sur une implication forte de la direction et des instances représentatives du personnel.

Un comité de pilotage est constitué et placé au centre du dispositif d'évaluation des risques psychosociaux, il propose et valide les données et oriente les travaux. Il est garant de la communication aux salariés de l'évolution de la démarche.

Méthodologie d'intervention de l'évaluation :

- ❖ Etape 1. L'analyse de la demande qui permet de cadrer l'intervention, de préciser les objectifs
- ❖ Etape 2. La construction du diagnostic partagé entre la direction et les instances représentatives.
- ❖ Etape 3. Phase d'identification des situations génératrices de risques psychosociaux par le recueil et l'analyse des indicateurs sociaux disponibles, l'analyse de l'organisation et le recueil de données.
- ❖ Etape 4. Phase d'analyse et d'élaboration du Plan de prévention des risques psychosociaux
- ❖ Etape 5 Intégration de l'évaluation et du plan de prévention des risques psychosociaux au document unique d'évaluation des risques et création des indicateurs de suivi du plan de prévention.

Le consultant de la société AFIRM intervenant en prévention des risques psychosociaux est Patrick Laporte, membre du réseau i3R PACA, Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur les Risques psychosociaux de la région PACA et du réseau de préventeurs des risques psychosociaux de la Région Auvergne.

AFIRM propose aussi une offre de formation spécifique à cette problématique (intra et inter entreprises) :

- Initiation à la prévention des risques psychosociaux (Formateur agréé CARSAT)
- Pilotage de la prévention des risques psychosociaux
- Organiser la prévention des risques psychosociaux
- Gestion du stress et de l'agressivité
- Apprendre à gérer son stress
- Organiser la prévention de l'agressivité et de la violence

**AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.**

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES  
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

[contact@afirm-conseil.fr](mailto:contact@afirm-conseil.fr) - [www.afirm-conseil.fr](http://www.afirm-conseil.fr)

| PROVENCE MEDITERRANEE  | AUVERGNE RHONE ALPES  |
|--|---|
| 372, Chemin du Val doux 83200 TOULON<br>Siret n° 451 327 829 00011 | 10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE<br>Siret n° 451 327 829 00029 |
| <b>04 94 24 44 52</b>  | <b>04 71 61 02 03</b>   |